

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant JOANIE LEPAGE	Numéro de permis 2015978	Date d'inspection Le 22 juillet 2020	
Nom de l'établissement Garderie chez Nini		Numéro de téléphone (506) 504-0057	
Adresse 6395 17 Route Saint-Quentin NB E8A 2J8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires généraux			
La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio. *Les enfants sont à l'extérieur lors de ma visite. *Ne pas oublier de raclée chaque semaine pour éviter que la surface protectrice ne devienne trop compacte.			

original signé par Pascale Dumont-Levesque	Le 22 juillet 2020
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	Date
original signé par Joanie Lepage	Le 22 juillet 2020
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date